

table un gobelet d'argent, faites-moi le plaisir d'accepter celui-ci en souvenir de moi.

— Ah ! je ne puis pas faire cela ; donnez-moi je vous prie un gobelet de ferblanc.

— Mon Père, vous ne me refuserez pas le bonheur de vous offrir un petit cadeau ; j'en serais peiné.

— Mon cher Monsieur Rioux, vous savez que je ne pourrais accepter ce gobelet qu'à la condition de vous le rendre, et si j'allais le perdre.

— Eh ! bien ; mon Père, vous allez le prendre et il reviendra à moi ou à ma famille, après votre mort : si vous le perdez le Bon Dieu me le rendra.

— Ainsi-soit-il, reprit le Père Ambroise, et que le Bon Dieu vous récompense, avec votre famille, de toutes les bontés que vous avez eu pour son humble serviteur.

Le Père Ambroise partit dans un canot dirigé par deux hommes. La famille Rioux et les voisins le reconduisirent jusqu'au rivage : c'était comme un enterrement, tout le monde était triste.

Dans les environs de la Pointe-à-la-Cive le canot, on ne sait par quel accident, chavira : le Père Ambroise et un des hommes qui conduisaient l'embarcation se noyèrent ; se cramponna au canot et réussit à se sauver (1).

Le lendemain matin, Madame Rioux, en faisant son ménage trouva le gobelet d'argent sur la table de la Chambre de Compagnie, à la même place où il était, quand le seigneur Rioux l'avait pris pour le donner au bon Père.

On se dit, de suite, le Père Ambroise est mort ; il l'avait bien dit que son portrait était le portrait d'un noyé. Nous perdons gros ; mais il y a un saint de plus au Ciel !

Comme vous pensez bien, *Le Gobelet d'argent* est plus précieux que cent fois son pesant d'or, et on le conserve comme une relique.

8

Les chaloupiers.

En revenant de mon voyage de Kamouraska, je logeai chez un nommé Levêque, à l'Île-Verte. Levêque était *chaloupier* : il passait toute la belle saison sur l'eau, à chasser, à mener des voyageurs, à faire des messages et à transporter des effets, allant de la côte sud à la côte nord, de Québec à Gaspé, partout où il y avait quelque chose à faire.

Dans ce temps là un bon chaloupier ne manquait pas de besogne, et comme Levêque, à part de cela, était bon chasseur de marsouin, il vivait fort à son aise.

(1) Aimable Ambroise Rouillard, en religion Père Ambroise, Prêtre Récollet, exerça de temps à autres, le ministère dans les paroisses ou missions du bas du fleuve de 1727 à 1768.

La *Liste Chronologique* de M. Noisieux assigne l'année 1769 comme celle de la mort du Père Ambroise, sans mentionner le genre de mort qui l'enleva. Cette liste place au 19 juin 1734 l'époque de l'arrivée ou de l'ordination du Père, tandis qu'on trouve dans les anciens *Régistres de Rimouski des actes écrits* et par lui dès l'année 1727.

Quant à l'époque de la mort du Père Ambroise, j'ai toutes raisons de croire qu'elle arriva en 1768 et de la manière indiquée par la tradition. Il a des actes signés du Père qui datent de 1767, puis il y a une lettre de M. Lepage de Saint Germain, du 27 octobre 1768, précieusement conservée à l'Archevêché, qui évidemment fait allusion à la mort du Père Ambroise comme à un événement remontant déjà à quelque temps.

Quand je logeai chez lui il venait justement de perdre son associé. Dans la conversation il me proposa de prendre la place du défunt, me fit part de ses projets et me charma si bien que je consentis à sa proposition.

Je redescendis donc en hâte à Rimouski, pour retirer mon argent et remonter à l'Île-Verte. Mon aîné ne rendit le dépôt que je lui avais confié, je lui fis cession de la terre que j'avais concédée, et, au lieu de m'établir, je me vis de nouveau lancé dans les aventures.

Revenu à l'Île-Verte, j'achetai, de la veuve de l'ancien compagnon de Levêque, sa part dans la chaloupe et tous les agrès, pour devenir associé avec moitié des risques et des travaux et moitié des profits.

Je n'ai pas besoin de vous dire toutes les courses que nous avons faites, à travers lesquelles nous trouvâmes le tour de tuer deux marsouins dans le cours de la saison.

Ce serait une belle chasse que la chasse aux marsouins, si on en tuait plus souvent. Ça se fait en chaloupe à la voile : un des associés gouverne la chaloupe, dans les eaux où se trouve les *moutées* de marsouins, l'autre se tient debout à l'arrière appuyé sur son harpon à longue tige de fer : aux pieds du harponneur est un petit baril servant de bouée, qui se fixe au harpon au moyen d'une longue amarre du meilleur fil. On tient de plus tout prêt, une couple de fusil chargés à balle.

Les marsouins passent et repassent à quinze, vingt, trente pieds dans l'eau, sous la chaloupe ; souvent ils croisent la course de l'embarcation, ou *prennent* le sillage. Vous savez comme l'eau salée est claire et transparente ; avec de l'habitude on finit par se rendre compte de ce qui se passe ainsi à plusieurs brasses de profondeur.

Le harponneur suit les mouvements de son gibier et donne ses ordres au timonnier en conséquence. Le marsouin, à la profondeur où il se tient d'ordinaire, apparaît comme une tache jaune plus ou moins grande, selon l'épaisseur de la couche d'eau qui le sépare de la surface. Le chasseur guette le moment où la tache jaune se montre en ligne droite avec le derrière de la chaloupe, et alors, prompt comme l'éclair, il lance son harpon droit à pic et jette la bouée à la mer.

Si le marsouin est frappé, il fait beau voir courir, plonger et bondir la bouée, à la suite de l'animal. L'affaire des chasseurs alors est de suivre la bouée du mieux possible et, dans tous les cas, de ne pas la perdre de vue. Le marsouin finit bientôt par diminuer la rapidité de sa course, puis par s'arrêter, ou à peu près : alors, on s'empare de l'amarre, par le moyen de la bouée ; en tirant avec précaution sur le harpon, on cherche à s'approcher du marsouin, qui vient respirer de temps en temps à la surface. Dès qu'on *trouve sa belle*, on lui envoie une balle dans le voisinage du *soufflet* et le marsouin est à soi, il ne s'agit plus d'aller à terre, pour le *décapoter* et faire fondre l'huile (4).

(4) Cette manière de capturer le marsouin n'est pratiquée que par un petit nombre de chasseurs : parceque tout le marsouin qui se prend dans le Saint-Laurent se prend dans des pêcheries tendues avec des perches sur les battures qui découvrent ou à peu près à marée basse, ou bien à l'eau profonde avec des filets ; mais la description de ces méthodes n'entre pas dans le plan de cet écrit.

(A continuer.)

J. C. TACHÉ.

FIRMIN H. PROULX,
Propriétaire-Gérant.